

Nombre de membres élus au Bureau : 53	Membres en fonction : 53	Membres présents : 36	Absent(s) excusé(s) : 11	Absent(s) : 6	Pouvoir(s) : 4
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 13 octobre 2020

Vote(s) pour : 40  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

### **Séance du Lundi 19 octobre 2020,**

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Barbara FALK

#### Point n°2020-10-19-BD-9 :

**Transfert de propriété des équipements culturels : Opéra-Théâtre, ESAL, Musée de la Cour d'Or, Conservatoire à Rayonnement Régional de Metz Métropole.**

Rapporteur : Monsieur Pierre FACHOT

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1321-1 et suivants, L. 5217-2 et L. 5217-5,

Vu le Code du Patrimoine, notamment son article L. 451-8,

Vu l'arrêté du ministre de la culture et de la communication en date du 6 mars 2006 portant transfert de propriété à la Ville de Metz des collections appartenant à l'Etat,

VU le décret n° 2017-1412 du 27 septembre 2017 portant création de la Métropole dénommée « Metz Métropole »,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 16 décembre 2019 portant définition de l'intérêt métropolitain,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU le Procès-Verbal de mise à disposition de l'Opéra-Théâtre en date du 9 juillet 2004,

VU le Procès-Verbal de mise à disposition du Musée de La Cour d'Or en date du 14 mars 2008,

VU le Procès-Verbal de mise à disposition du Conservatoire à Rayonnement Régional en date du 9 juillet 2004,

VU le Procès-Verbal de mise à disposition de l'Ecole Supérieure d'Art de Lorraine en date du 7 juillet 2004,

VU le Procès-Verbal d'Arpentage concernant l'Ecole Supérieure d'Art de Lorraine, certifié le 21 juin 2019,

VU le Procès-Verbal d'Arpentage concernant le Musée de La Cour d'Or, certifié le 11 juin 2019,

VU le Procès-Verbal d'arpentage, certifié le 3 juin 2020, et la division en volumes, certifiée le 4 juin 2020, concernant l'Opéra-Théâtre,

VU les collections figurant sur le registre des collections conservées au Musée de la Cour d'Or, faisant l'objet d'un inventaire rétrospectif,

VU les collections conservées par le Musée de La Cour d'Or figurant sur les registres d'inventaire des collections conservées au Musée de la Cour d'Or, ou faisant l'objet d'un inventaire rétrospectif ou déposées à l'extérieur par conventions de dépôt,

CONSIDERANT que l'Opéra-Théâtre, le Musée de La Cour d'Or, le Conservatoire à Rayonnement Régional et l'Ecole Supérieure d'Art de Lorraine ont été mis à disposition de l'ex Communauté d'Agglomération le 1<sup>er</sup> janvier 2004,

CONSIDERANT que le passage en Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2018 entraîne de plein droit le

transfert, en pleine propriété et à titre gratuit, à la Métropole de l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers nécessaires à l'exercice de la compétence transférée,  
CONSIDERANT la compétence transférée « *Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt métropolitain* »,  
CONSIDERANT que la définition de l'intérêt métropolitain maintient à l'identique le champ d'intervention de Metz Métropole,  
CONSIDERANT l'engagement de Metz Métropole de maintenir l'affectation des collections appartenant à la Ville de Metz au Musée de La Cour d'Or,  
CONSIDERANT que le transfert de ces collections est conditionné à l'accord de l'Etat-Ministère de la Culture, après délibération de la Ville de Metz, sollicitant le transfert de ses collections, et avis du Haut Conseil des musées de France,

ACTE le transfert de propriété, à titre gratuit, des biens mobiliers nécessaires au fonctionnement des équipements culturels et des emprises suivantes :

- pour l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole, situé 4 place de la Comédie à Metz, la parcelle cadastrée section 40 N° 5 ainsi que les volumes AA et AC de la parcelle cadastrée section 40 N°41,
- pour le Musée de La Cour d'Or, situé 2-4 rue du Haut-Poirier à Metz, les parcelles cadastrées section 24 N° 185, 186, 191, 192, 320 et 321,
- pour le Conservatoire à Rayonnement Régional, situé 2 rue du Paradis à Metz, la parcelle cadastrée section 25 N°136 (vérifier N° 139),
- pour l'Ecole Supérieure d'Art de Lorraine, situé 1 rue de la Citadelle à Metz, la parcelle cadastrée section 35 N° 82,

SOLLICITE le transfert de propriété des collections du Musée de La Cour d'Or appartenant à la Ville de Metz,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toute convention de mise à disposition,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à établir toute servitude ou autorisation d'accès,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer le règlement de division en volume de l'Opéra-Théâtre,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes notariés correspondants,  
DECIDE de prendre en charge la moitié des frais d'arpentage ainsi que la totalité des frais notariés,

DEMANDE au Conseil Municipal de la Ville de Metz d'acter le transfert de propriété des équipements culturels par délibération concordante et de solliciter le transfert des collections du Musée de la Cour d'Or auprès de l'Etat-Ministère de la Culture.

Pour extrait conforme  
Metz, le 20 octobre 2020  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale

  
Marjorie MAFFERT-PELLAT



## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20201019-10-2020-BD9-DE

**Numéro de l'acte :** 10-2020-BD9  
**Date de décision :** lundi 19 octobre 2020  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Transfert de propriété des équipements culturels :  
Opéra-Théâtre, ESAL, Musée de la Cour d'Or,  
Conservatoire à Rayonnement Régional de Metz  
Métropole  
**Classification :** 3.5 - Autres actes de gestion du domaine public  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 21/10/2020  
**Numéro AR :** 057-200039865-20201019-10-2020-BD9-DE  
**Document principal :** 99\_DE-9.pdf

#### Historique :

21/10/20 10:30	En cours de création	
21/10/20 10:30	En préparation	Catherine DELLES
21/10/20 11:05	Reçu	Catherine DELLES
21/10/20 11:05	En cours de transmission	
21/10/20 11:07	Transmis en Préfecture	
21/10/20 11:10	Accusé de réception reçu	